



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ FINANCIER
ET ADMINISTRATIF

Distr.
GÉNÉRALE

CFA(XXVIII)/1 Rev.1
20 septembre 2013

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

VINGT-HUITIÈME SESSION
25 - 30 novembre 2013
Libreville (Gabon)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
5. Projet de budget administratif pour les exercices 2014 et 2015
6. Bilan des contributions aux budgets administratifs
7. Situation actuelle du Compte administratif
8. Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali
 - (a) Compte spécial :
 - (i) Compte subsidiaire des programmes thématiques
 - (ii) Compte subsidiaire des projets
 - (b) Fonds du Partenariat de Bali
9. Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'Exercice 2012
10. Nomination du vérificateur aux comptes
11. Rapport d'activité relative à l'exécution du Programme de travail biennal du Comité pour les Exercices 2013-2014
12. Projet de Principes OIBT de dénonciation d'abus
13. Élection du président et du vice-président pour 2014
14. Dates et lieux des vingt-neuvième et trentième sessions
15. Autres
16. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
17. Rapport de la Session

ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la Session

La session du Comité financier et administratif sera ouverte par son président, M. Mario Rafael Rodriguez Palma (Guatemala) et sa vice-présidente Mme Ellen Shaw (États-Unis). L'inauguration aura lieu en séance commune des Comités.

Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux

Le Comité pourra examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter son Ordre du jour pour la session. Concernant l'organisation des travaux, il est à noter que le calendrier des travaux des Comités seront déterminés à l'issue des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le groupe de travail informel (à composition non limitée) habituel pour les assister dans leur examen des questions dont ils seront saisis. Afin d'accélérer les travaux, les Comités pourront convenir de traiter les points 3 et 4 de leur ordre du jour lors de la séance d'ouverture commune à tous les Comités.

Point 3 - Admission d'observateurs

Le Comité pourra décider d'admettre les États et organisations qui auront demandé d'assister aux séances en qualité d'observateurs. La liste des demandes présentées sera soumise en séance pour examen et décision.

Point 4 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets [Documents ITTC/EP-45 et ITTC/EP-46]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans le rapport produit par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune de tous les Comités. Les rapports du quarante-cinquième et du quarante-sixième Panels d'experts, comportant leurs observations d'ordre général, figurent dans les documents ITTC/EP-45 et ITTC/EP-46.

Point 5 - Projet de budget administratif pour les Exercices 2014 et 2015 [Document CFA(XXVIII)/2]

Lors de sa vingt-septième session en novembre 2012, le Comité, au lieu d'examiner le projet de budget administratif pour la période biennale 2013-2014 comme stipulé à l'AIBT de 2006, décida de passer en revue et d'approuver le seul budget administratif de l'exercice 2013, à titre de mesure de transition.

Comme stipulé à l'alinéa 4 de l'article 19 de l'AIBT de 2006, le Comité pourra passer en revue le projet de budget administratif des exercices 2014 et 2015 présenté sous la cote CFA(XXVIII)/2.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVIII)/2 et adopter en conséquence les propositions budgétaires à soumettre au Conseil qui statuera.

Point 6 - Bilan des contributions aux budgets administratifs [Document CFA(XXVIII)/3]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVIII)/3 qui présente le détail des contributions des Membres aux budgets administratifs 1986-2013 comprenant les quotes-parts, encaissements, intérêts et arriérés.

Point 7 - Situation actuelle du Compte administratif [Document CFA(XXVIII)/4]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVIII)/4 présentant la situation financière actuelle de l'Organisation en référence aux dépenses imputées au Budget administratif pour 2013 et aux ressources disponibles.

Point 8 - Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali

[Document CFA(XXVIII)/5]

- (a) Compte spécial :
 - (i) Compte subsidiaire des programmes thématiques,
 - (ii) Compte subsidiaire des projets,
- (b) Fonds du Partenariat de Bali.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVIII)/5 qui détaille la position et les ressources actuelles de ces comptes. Ce document présentera également l'état des projets, avant-projets et activités achevés, afin d'en informer le Comité et les bailleurs de fonds concernés, et de permettre son examen par ces derniers.

Point 9 - Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'Exercice 2012

[Document CFA(XXVIII)/6]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVIII)/6 et, s'il y a lieu, recommander au Conseil d'accepter le rapport des vérificateurs aux comptes de l'Organisation pour l'Exercice 2012.

Point 10 - Nomination du vérificateur aux comptes

[Document CFA(XXVIII)/7]

Le Conseil en sa quarante-sixième session, conformément à la Décision 2 (XLII), a décidé de nommer le cabinet « Ernst & Young » à la vérification des comptes de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) pour les exercices 2010-2012.

Les vérificateurs aux comptes ayant conclu leur vérification des comptes de l'Organisation pour l'exercice 2012, le rapport d'audit relatif à cet exercice sera examiné au titre du point 9 du présent Ordre du jour.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXVIII)/7 et recommander au Conseil la nomination d'un vérificateur aux comptes qui vérifiera les comptes de l'Organisation pour l'exercice 2013 et au-delà, et sous réserve des conditions prévues aux Décisions 10(XXXI) et 2(XLII) du Conseil.

Point 11 - Rapport d'activité relative à l'exécution du Programme de travail biennal du Comité pour les Exercices 2013-2014

[Document CFA(XXVIII)/8]

Le Comité recevra le rapport de l'Activité 54 du Plan de travail biennal 2013 -2014 relatif à la « Mobilisation de nouveaux financements et partenariats pour l'OIBT et ses objectifs ».

Point 12 - Projet de Principes OIBT de dénonciation d'abus

[Document CFA(XXVIII)/9]

La Commission européenne a préconisé dans son rapport sur l'évaluation de conformité de l'OIBT que celle-ci envisage d'instaurer des principes de dénonciation d'abus aux termes desquels tout cas d'irrégularité ou d'abus soit communiqué à un organe compétent tel que le Comité financier et administratif. En foi de quoi le Secrétariat a rédigé un projet de texte intitulé « Principes OIBT de dénonciation d'abus » destiné à l'examen du Comité. Le Comité pourra se pencher sur le document [Document CFA(XXVIII)/9] et recommander son adoption au Conseil.

Point 13 - Élection du Président et du Vice-président pour 2014

L'élection du Président et du Vice-président du Comité pour 2014 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 14 - Dates et lieux des vingt-neuvième et trentième sessions

Les dates et les lieux de la vingt-neuvième et de la trentième sessions du Comité sont déterminées en fonction des dates et lieux arrêtés par le Conseil pour ses cinquantième et cinquante-et-unième sessions.

Point 15 - Autres

Le Comité pourra examiner toute autre question d'ordre administratif ou financier au titre de ce point de l'Ordre du jour.

Point 16 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Le Comité pourra examiner l'ensemble des recommandations qu'il décidera d'adresser au Conseil.

Point 17 - Rapport de la Session

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le président de présenter ce rapport durant la quarante-neuvième session du Conseil pour examen et adoption.

* * *